

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 07

L'an deux mil treize, le trente avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 22/04/2013

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., MASSE O., LEYDET P., REYNAUD P. et Mme., RIGAULT N..

Absents excusés : Mrs DROGOUL- SPANU D. et. JACOMET M., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

Objet: acquisition des parcelles D130 et D333 à Mme CAMAROTTO Simone née PELLEGRIN par acte administratif

Mr LEYDET Paul étant familialement intéressé ne prend pas part au vote et au débat.

Le Conseil Municipal de LE FUGERET :

- accepte l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Mme CAMAROTTO Simone née PELLEGRIN :
 - D130, lieu dit « les aires » (terre) pour une superficie de 3a40,
 - D333, lieu dit « les aires » (sol) pour une superficie de 70m²
- le prix est fixé à **36 000€** (trente six mille euros) -
- Nomme Mr OPERTO Antoine, 1^{er} adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte ;
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces s'y afférentes ;
- Charge le cabinet SEGC Foncier, 4Bd Gassendi, 04000 DIGNE-les-BAINS de la rédaction et la publication aux hypothèques de l'acte administratif nécessaire à la régularisation de cette opération pour un montant HT de 600€ conformément au devis.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/05/2013
004-210400909-20130430-DE_2013_14-DE